

Brittany ferries va faire des économies mais sans licencier

Par Le Figaro avec AFP

Publié hier à 20:38



Brittany ferries prévoit de réaliser des économies à hauteur de 18 millions d'euros par an. JOEL SAGET / AFP

La compagnie Brittany ferries, en grande difficulté à cause du Brexit et de la crise sanitaire, projette de réaliser des économies à hauteur de 18 millions d'euros par an, tout en sauvegardant l'emploi, a indiqué vendredi à l'AFP son président Jean-Marc Roué.

«*Nous avons un projet d'économies sur les saisons qui viennent à hauteur de 18 millions d'euros*», a assuré Jean-Marc Roué, confirmant une information du quotidien *Ouest-France*. Il conteste toutefois toute «*taille*» dans les effectifs. Brittany Ferries va bénéficier d'une subvention exceptionnelle de l'Etat de 45 millions d'euros, ainsi que de l'abandon de créances pour un total de 16 millions d'euros, a annoncé vendredi dernier Matignon. «*L'Etat français n'intervient pas de manière unilatérale, il attend un effort de la part des actionnaires, des partenaires régionaux, des banques et aussi de la part de l'entreprise*», a-t-il expliqué.

Brittany Ferries compte ainsi réduire son plan de flotte hivernal (de novembre à mars) en mettant en service cinq navires au lieu des sept à huit habituels. Le groupe a en outre présenté un plan, baptisé Vital, consistant notamment en une réorganisation des postes de navigants et en une rationalisation des temps de travail. Les économies envisagées proviennent de la

«*diminution des capacités proposées au marché pendant l'hiver, ainsi que du plan Vital*», a indiqué Jean-Marc Roué, dont le groupe bénéficie, du fait de la crise sanitaire, du dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) mis en place par le gouvernement.

«**Absolument pas de licenciements**»

«*Il n'y a absolument pas de licenciement dû à ce plan de flotte et à ce programme Vital, puisqu'il y a l'APLD*», a insisté Jean-Marc Roué. *Ouest France* évoque entre 350 et 400 emplois qui pourraient être supprimés à terme dans le cadre de ces mesures et assure que 135 emplois en CDI ont déjà été supprimés depuis un an. «*Nous avons pris l'engagement de ne pas procéder à des licenciements secs et on maintient cet engagement*», a noté Jean-Marc Roué, évoquant simplement 45 démissions et 20 départs en retraite parmi le personnel navigant entre septembre 2020 et septembre 2021.

La compagnie basée à Roscoff (Finistère) a dû fermer de nombreuses lignes entre la France et l'Angleterre et a eu recours aux mesures d'urgence mises en place par le gouvernement pour réduire ses coûts, notamment le chômage partiel et un prêt garanti par l'État (PGE) à hauteur de 117 millions d'euros.